

## Introduction

2001

### *Un livre pour quoi faire ?*

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et le décret d'application du 3 juin 1994 prévoient une obligation d'assainissement pour toutes les communes avant le 31 décembre 2005. Cet effort de dépollution imposé à tous est motivé par le constat que 40 % des cours d'eau n'atteignent pas les objectifs de qualité assurant la préservation de la vie piscicole et les usages de l'eau.

A côté des choix techniques à définir, l'horizon 2005 oblige à un effort pédagogique pour justifier le durcissement de la politique de l'eau qui vient bouleverser de solides habitudes dans de nombreuses communes. Au nom d'un intérêt général imperceptible à l'échelle individuelle, les politiques de l'environnement génèrent des coûts supplémentaires et des contraintes, qui elles, se manifestent immédiatement.

Que ce soit dans le domaine de l'eau, des déchets, du bruit, etc., les élus locaux doivent gérer les antagonismes inhérents à la complexité des problématiques de l'environnement. Ils doivent en permanence arbitrer, mécontenter l'un pour satisfaire l'autre; imposer des modifications coûteuses de pratiques vernaculaires; être les artisans de l'intérêt général au détriment des particularités.

Pourtant, l'ensemble des pouvoirs publics se partagent les compétences dans le domaine de l'environnement. Mais la liste de celles relevant de l'échelon communal est longue et disséminée dans d'autres attributions locales comme l'urbanisme, l'aménagement, la salubrité, etc. et les pouvoirs de police.

Ainsi, la loi du 7 janvier 1983, dans son article 90 confère au maire, au titre de ses pouvoirs de police générale, compétence pour lutter contre les pollutions de toutes natures (art. L 2212-2-5 du Code général des collectivités territoriales, CGCT).

Précisons aussi que le Code de l'environnement, publié le 18 septembre 2000, réunit désormais les principaux textes législatifs concernant l'environnement, mais pas la totalité.

L'environnement est peut-être l'affaire de tous, mais l'élu municipal assume, en première ligne, les réactions, antagonismes et paradoxes provoqués par les changements exigés au nom de l'environnement. A charge pour lui d'appliquer les politiques conçues dans d'autres sphères.

Les nuisances dues aux avions, aux véhicules, aux lieux de loisirs; le traitement des eaux polluées ou des déchets ménagers; les risques industriels ou naturels, le contrôle de la circulation sont autant de contraintes s'imposant dans les communes. Ces sujets sont traités dans ce livre.

D'autres thèmes de l'environnement abordés dans cet ouvrage relèvent davantage d'une démarche volontaire et innovante. On citera la préservation des zones naturelles d'intérêt écologique, la réhabilitation des friches, l'esthétique des entrées de ville ou le traitement des pollutions visuelles.

Enfin, certains sujets sont résolument prospectifs et s'inscrivent dans une politique fondée sur les préceptes du développement durable. L'écocitoyenneté, les zones industrielles écologiques ou les systèmes de management de l'environnement en sont de bons exemples.

Le but de ce livre est de donner aux élus locaux les informations nécessaires pour appréhender un sujet précis et pouvoir ainsi dialoguer efficacement avec leurs partenaires, qu'ils soient publics ou privés. Pour reprendre un terme utilisé dans le monde Internet, l'équipe rédactionnelle a voulu faire un 'portail' de l'environnement. Ses membres sont cependant conscients que le meilleur ouvrage ne remplacera jamais l'analyse de problématiques locales et concrètes.

Fournir des informations pratiques ne dispense pas, pour autant, de souligner que l'apparition du concept d'environnement répond à des interrogations nées de l'évolution de la planète Terre et ainsi de situer chaque action locale dans une perspective plus large. En effet, l'environnement est une notion nouvelle inventée pour compenser le déficit conceptuel de termes et de mots utilisés avant son apparition.

### *L'environnement: un concept dépassé ?*

Le terme 'environnement' est utilisé pour formaliser des problématiques concrètes, souvent anciennes, mais aussi des préoccupations relevant de l'éthique. Celles-ci sont dues aux évolutions récentes de l'écosphère: mondialisation, artificialisation des écosystèmes, développement économique, explosion démographique, exclusion, etc. Depuis plus de trente ans, ces thèmes alimentent une littérature abondante. Pourtant, le traitement des risques industriels, les pollutions de l'eau, les nuisances en général préoccupaient depuis fort longtemps ceux qui avaient en charge la gestion des intérêts collectifs. La première loi sur l'eau serait chinoise et daterait de plus de trois mille années. Quant à la législation sur les établissements classés en France, elle a comme ancêtre avéré l'ordonnance du 30 avril 1663 réglementant les industries. Pourquoi alors la deuxième moitié du vingtième siècle a-t-elle été à l'origine de la 'crise' de l'environnement ? Le philosophe répondrait que l'évolution de la Morale et de l'Ecosphère nous obligent à modifier notre relation avec l'Autre.

### *De l'hygiène à l'environnement*

Avec la civilisation romaine débute l'implantation de l'hygiène du milieu. Les Romains construisent des aqueducs permettant d'amener l'eau pure jusqu'aux agglomérations, installent des égouts permettant aux villes, jusqu'alors fort sales, d'être s'assainies. La pollution est rejetée loin des lieux où vivent les hommes.

2.000 ans plus tard, au dix-neuvième siècle, le souci d'éliminer les microbes s'affirme avec la création du mouvement hygiéniste. Celui-ci est à l'origine de la révolution sanitaire des grandes nations européennes. Mais, malgré le succès de ces pratiques attesté par la croissance de la durée de vie moyenne (43 ans en France en 1913), le

courant hygiéniste est supplanté, ces trente dernières années, par le courant environnementaliste qui l'absorbe et le transcende.

Toutefois, bien qu'exprimant un concept nécessaire, le mot 'environnement' est loin, aujourd'hui, de susciter la même ferveur que le mot 'hygiène'. Plusieurs raisons expliquent cette situation. La plus pertinente, à notre avis, est que ce mot nouveau recouvre un ensemble de préoccupations, de pratiques, de sensibilités souvent fort éloignées les unes des autres et dont la cohérence n'apparaît pas immédiatement. L'absence d'une conception précise du mot 'environnement' entretient cette incertitude permanente.

Ainsi, en 1985, les rédacteurs d'une encyclopédie de grande renommée affirmaient *"Environnement, le mot est à la mode, on dit "environnement" comme on dit "structure" ; c'est-à-dire sans avoir aucune idée d'un sens précis du terme. Et si "structure" a la chance de se rattacher à une doctrine philosophique : le structuralisme; "environnement", lui, se cherche aujourd'hui un état civil"*. Depuis, les responsables de cet ouvrage ont modifié leur position mais le concept n'a toujours pas trouvé la cohérence que les nécessités de la crise de l'environnement imposent. Le Code de l'environnement, imaginé avec la création du ministère de l'environnement est, trente ans après, toujours en gestation. Seule la partie législative a été adoptée. La publication de la partie réglementaire n'est pas prévue avant la fin de l'année 2001.

La grande différence entre l'attitude des hygiénistes et celle des environnementalistes est que les premiers traitaient la pollution en la rejetant loin des endroits où sa présence était nuisible alors que la pratique environnementaliste postule désormais que le loin est toujours le près de quelqu'un d'autre.

Hier, des civilisations de l'Antiquité jusqu'à l'apogée du mouvement hygiéniste, l'eau polluée était rejetée loin de ses pôles d'utilisation pour éviter les pandémies. Puis, dans les années 1960, à cette préoccupation épidémiologique s'ajoutèrent celles concernant la rareté de cette ressource. Cela conduisit à la nettoyer par des procédés industriels; les capacités naturelles du milieu à assumer cette fonction d'épuration étant insuffisantes. Désormais, l'obligation de ne pas polluer s'exprime dans toute la législation. Mais au contraire des motivations pratiques qui motivaient les attitudes hygiénistes ou environnementalistes passées, le traitement des eaux polluées, même faiblement, s'impose désormais au nom du respect de l'environnement.

Ainsi, la législation sur l'eau de 1992 impose la mise en place à l'horizon 2005 de contrôles des systèmes d'assainissement autonome. Mais alors que le traitement des effluents des zones urbaines denses ne soulève désormais aucune controverse, la mise en place de systèmes de surveillance de l'assainissement autonome dans les petites communes est un dossier délicat pour toutes les équipes municipales qui ont à le gérer. En effet, quoi de plus naturel que de rejeter ses eaux sales dans son voisinage. Celui-ci est vaste. Cependant, le cours d'eau ou la nappe phréatique qui reçoivent ces nuisances sont aussi indispensables à la collectivité comme aux particuliers pour d'autres pratiques. Le seul concept d'environnement ne permet pas d'exprimer ce changement de perspective.

## *Une nouvelle organisation de l'environnement*

Aussi, à l'unique mot 'environnement' nous proposons de substituer ceux d'Environnement et de SurEnvironnement.

Tout organisme vivant a besoin de s'alimenter, de se protéger, mais aussi d'éliminer des déchets. Ces fonctions physiologiques primaires s'imposent à tous. La structuration d'un Environnement est alors indispensable pour réaliser les fonctions vitales d'alimentation et de protection. Mais le SurEnvironnement est tout aussi essentiel pour recevoir les déchets.

Les déchets sont toujours exportés dans le SurEnvironnement car leur accumulation dans l'Environnement risquerait de détruire l'organisme qui les produit. Mais, alors que l'Environnement est fini, le SurEnvironnement est infini. Or, l'évolution de l'écosphère fait qu'il n'existe plus aucun endroit au monde où il soit possible de déverser des déchets sans polluer quelqu'un. Le grand paradoxe que les environnementalistes ont à surmonter est de lutter contre les pollutions, alors qu'empêchés de rejeter leurs déchets, les organismes pollueurs périraient.

## *La crise de l'environnement*

La crise de l'environnement est ainsi née du constat de la disparition des SurEnvironnement et de la découverte de la finitude de notre monde. Ce changement de perspective est fondamental et mérite de longs développements que ce bref article ne peut supporter.

Cependant, cette disparition des SurEnvironnement est loin d'être effective. La majorité de nos pratiques sociales reposent encore sur l'existence de ceux-ci comme exutoires aux déchets et nuisances. Néanmoins, l'artificialisation de l'ensemble de l'écosphère et la crise de l'environnement qu'elle a induite favorisent l'émergence d'une nouvelle Morale fondée sur la suppression des SurEnvironnement comme fondement du développement.

Cette évolution est due à des changements essentiels survenus aux cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Parmi les principaux, nous citerons l'explosion démographique qui fait que chaque espace est occupé par des hommes, et que la nature sauvage, jusqu'alors conçue comme le SurEnvironnement fondamental, est désormais obligée d'être encadrée par un arsenal réglementaire répressif pour pouvoir survivre. En outre, la médiatisation généralisée de l'actualité de la planète participe à l'intégration du reste du monde dans nos Environnement.

Cette évolution de l'écosphère a favorisé l'émergence de cette nouvelle Morale qui refuse de favoriser le développement des uns au détriment des autres. Elle s'exprime dans le concept de développement durable qui étaye désormais toute la législation relative à l'environnement, mais intègre aussi les aspects économiques et sociaux de nos pratiques.

## *Développement durable*

Face à la globalisation de notre monde, à l'émergence d'un village planétaire, le concept de Développement durable remet sciemment en question nos modes de développement actuels. Cette approche suggère que les développements économiques futurs ne se fassent plus au détriment de ceux qui sont loins, géographiquement ou psychologiquement. Cela suppose un ensemble de modifications profondes de nos comportements dont on perçoit déjà les signes. La réussite de grandes manifestations comme Pollutec ou de la presse spécialisée en environnement témoigne de cette évolution. Que ce soient les entrées de ville, les déchets, l'eau, le bruit et autres thèmes majeurs de l'environnement, il n'est plus admis de polluer l'autre pour se développer.

Il n'est pourtant guère évident de rompre avec des siècles de pratiques sociales fondées sur le dualisme Environnement/SurEnvironnement. Nombreuses sont les personnes ou institutions à favoriser cette évolution mais, concrètement, c'est à l'élu municipal de réaliser, *in situ*, cette transition.

Frédéric MALAVAL, Professeur des universités-associé et... élu municipal au moment de la fabrication de ce livre.